

Poursuite de la campagne d'explications de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne du Gabon

" Une opération à risque zéro et très bien rémunérée "

Georges-Maixent NTOUOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Le gouvernement mène une grande opération de levée de fonds pour accélérer la croissance économique et favoriser le bien-être des populations.

LE gouvernement a lancé un appel à l'emprunt obligataire lundi après-midi dans un hôtel de Libreville. À travers cette opération, l'État compte lever un total de 100 milliards de francs pour appuyer des projets d'investissement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la formation, de l'agriculture, du développement rural, etc. Émis par la voix de Roger



Emmanuel Berre, directeur général de la Dette.

Owono Mba, ministre de l'Économie, cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne s'inscrit dans la même stratégie d'endettement que l'année 2018. L'objectif visé est de relancer la croissance

économique nationale et favoriser l'amélioration des ratios d'endettement à moyen terme.

"Au-delà de la garantie souveraine classique de l'État, c'est une opération qui a obtenu une double validation



Une vue des invités lors de la rencontre de lundi consacrée à l'emprunt obligataire du Gabon.

de deux régulateurs. Le régulateur de la commission bancaire qui accepte une pondération à zéro, avec un compte séquestre logé à la Banque centrale qui sera alimenté tous les mois du montant à rembourser et,

de l'autre côté, un visa de la Commission de surveillance des marchés financiers qui a validé les missions d'appel public à l'épargne. Donc c'est une opération à risque zéro et très bien rémunérée", a expliqué Emmanuel

Berre, directeur général de la Dette.

L'émetteur, qui est l'État gabonais, garantit un taux d'intérêt de 6,25% par an. L'appel est ouvert à toute personne physique ou morale, résidente et non résidente de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac). Le remboursement du capital sera linéaire après un an de différé. Soit le paiement du quart (1/4) du capital chaque année pendant quatre ans.

En 2018, la stratégie d'endettement avait consacré un niveau important de financements extérieur et intérieur au soutien à l'investissement et au refinancement de la dette publique.

Petit angle

Mécanisme de sûreté

G-M.N-N
Libreville/Gabon

PEUVENT souscrire à cet emprunt obligataire, les personnes physique ou morale, résidentes ou non résidentes de la zone Cémac. Au Gabon, pour souscrire, il suffira

de se rendre aux sièges de l'Union gabonaise de banque (UGB) et à la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (Bicig). La valeur nominale est de 10 000 francs et le minimum de souscription par titres est 50, soit un montant de 5 000 000 francs.

Quelle garantie pour les

remboursements ? Un compte séquestre, dont l'objet est de bloquer une somme d'argent en vue d'un projet sera ouvert auprès de la Banque des États d'Afrique centrale (Beac). Cet argent sera destiné exclusivement au remboursement des souscripteurs de l'emprunt obligataire. Le compte

séquestre sera alimenté tous les 30 du mois, ou le jour ouvrable suivant cette date, dès le mois suivant la clôture de l'emprunt, par un prélèvement mensuel unique irrévocable représentant le douzième de l'annuité exigible figurant sur le tableau d'amortissement, par un débit d'office du compte unique du Tré-

sor gabonais. Les intérêts afférents aux obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone Cemac.

Les souscripteurs hors Cemac devront soumettre les revenus de l'emprunt obligataire à la législation en vigueur dans leur pays

de résidence. L'État gabonais se réserve le droit de racheter ses titres à compter de la fin de la seconde année. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver ses titres jusqu'à échéance et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial.

Suite aux informations faisant état d'utilisation du formol pour conserver la fraîcheur des poissons

L'Agasa dément formellement

Willy NDONG
Libreville/Gabon

DEPUIS plusieurs jours, des informations faisant état d'utilisation du formol pour la préservation de l'état de fraîcheur et le prolongement de la durée de conservation des produits halieutiques circulent ici et là au Gabon. Ainsi, face à la gravité de ces allégations, l'Agence gabonaise de sécurité ali-

mentaire (Agasa) a dépêché plusieurs de ses équipes sur le terrain, pour s'enquérir de la situation.

" Les opérations effectuées par la brigade des inspecteurs de l'Agasa ne font ressortir aucun cas d'utilisation de ce produit à des fins de conservation des produits alimentaires", indique un communiqué signé de la directrice générale de l'Agasa, Alia-Maheva Bongo Ondimba. Par ailleurs, ledit communiqué précise également: "après vérification,



Photo : Jean Madouma/ L'Union

Contrairement à ce qui se dit depuis plusieurs jours, aucun poisson au Gabon n'a été traité au formol.

L'Agence gabonaise de sécurité alimentaire dément formellement cette allégation tirée d'un copier-coller d'un article publié dans un média en République togolaise (journal l'Alternative du 23 juin 2017) et renvoyant à des faits qui se seraient produits dans ce pays".

À cette occasion, l'Agasa tient à rassurer les consommateurs et à réaffirmer son engagement à garantir l'innocuité des aliments mis sur le marché.

Caisse de pensions et prestations des agents de l'État

Conseil d'administration ce matin

Innocent M'BADOUMA
Libreville/Gabon

INITIALEMENT annoncé au 23 septembre 2019, le conseil d'administration de la Caisse de pensions et de prestations familiales des agents de l'État (CPPF) se tient finalement aujourd'hui. Les adminis-

trateurs doivent se réunir dès 9 heures, dans un hôtel au nord de Libreville, afin d'aborder plusieurs points importants dont l'état actuel du patrimoine de l'organisation, les avancées des réformes et actions entreprises en vue d'accélérer la transformation de cette CPPF.

Des sources sûres indiquent que le conseil pourrait statuer sur les points suivants : le

renouvellement de la 1ère vice-présidence du conseil d'administration, la mise en place de la Commission du Conseil, le compte-rendu des activités à fin 2018, de la Commission des recours gracieux, de la commission administrative, la présentation du rapport d'exécution budgétaire 2018, l'examen et adoption du budget actualisé 2019 ainsi que celui du

projet de budget 2020. On sait que depuis janvier 2019, et même bien avant, la direction générale s'est engagée dans une démarche d'amélioration du management et de la qualité des prestations des services aux usagers. Au nombre des initiatives déjà impulsées, la bancarisation des concernés.

On sait aussi que plusieurs dossiers, en vue de la restructuration de

la CPPF, sont en cours. À l'exemple, notamment, de la prise en charge effective des risques professionnels des agents de l'État, l'amélioration du système de gestion des rentes d'invalidité, etc.

Lors du conseil d'administration du 6 décembre 2018, il était aussi question d'accélérer l'autonomisation financière de la CPPF. Une autonomisation réclamée par les syndi-

cats qui prennent part à ce conseil d'administration et qui sera sans nul doute examinée lors des travaux aujourd'hui.

Autre chantier sur la table des administrateurs, l'appréciation de l'évolution du système de couverture des risques liés aux maladies professionnelles et aux accidents du travail des agents publics.